

Merci de participer à l'inauguration de notre 6ème centrale PV. Après nos 4 premières petites centrales, rapidement installées après la création de la société début 2018, la mise en service en février 2022 de la 5ème sur le Vinipôle de Davayé, celle-ci sur un bâtiment communautaire du Clunisois, porte à 170 kWc la puissance installée de notre société, ce qui permet une production d'environ 200 Mwh par an et correspond à la consommation moyenne d'une soixantaine de foyers.

Je remercie tout d'abord la CCC qui nous a fait confiance durant ces longues années. Longues années, oui, car après de premiers échanges en 2021, il nous aura fallu 3 ans pour la mise en service de cette installation. Je tiens à revenir sur ces étapes pour souligner les difficultés rencontrées par une société citoyenne dont le conseil de gestion comprend 8 personnes, toutes bénévoles, dont plusieurs retraitées mais qui ont par ailleurs des engagements associatifs.

L'année 2022 nous a permis de valider le projet dans notre assemblée générale de février, de finaliser les études (études de structure de la charpente du bâtiment sous-traitée et de conception de la centrale), d'obtenir l'autorisation d'urbanisme, la signature de la promesse de convention d'occupation temporaire avec la CCC et la convention de raccordement avec Enedis.

Normalement, tout aurait dû aller très vite ensuite et permettre une mise en service en 2023. Cette grosse année de retard est due à un enchaînement de déconvenues mais quelques fois d'un processus d'apprentissage permanent qui nous permet à chaque fois de progresser dans la réalisation d'une centrale.

Tout au long de l'année 2023, s'est poursuivi le processus de raccordement dans ses différentes étapes que je ne développerai pas... La consultation des entreprises a été réalisée début 2023. Le premier report des travaux est dû à l'architecte qui a assuré la rénovation du bâtiment et a contesté plusieurs options retenues dans le cahier des charges de l'appel d'offres, environ 3 mois de retard d'allers et retours et de propositions. L'entreprise retenue pour l'installation des panneaux a pris en compte les modifications induites avec beaucoup de délai ainsi que pour les demandes de précisions sur son offre, 3 mois de retard. L'installateur n'installe pas lui-même les panneaux, il sous-traite l'installation et a changé de sous traitant début mars 2024 juste avant une date prévue de démarrage des travaux : installation terminée mi-avril, réceptionnée fin avril : 2 mois de retard. Suite à un changement d'adresse du site et une demande d'ENEDIS de mise en conformité par rapport à l'adresse de la demande de raccordement, le CONSUEL demande une correction de l'adresse sur le rapport de l'APAVE : un mois et demi de retard. Michel découvre que pour les centrales de plus de 100kWc, il faut une attestation de conformité sans réserve, émise par un BE agréé, dont la date définit l'achèvement de la CPV et doit être antérieure à celle de la mise en service : la mes est reportée du 4 septembre au 23 octobre. Au total plus d'une année de reports successifs.

Si le temps de bénévole consacré à la gestion de ces retards et décalages ne représente pas un coût financier, une année de retard dans l'installation, c'est une année de recettes en moins et une année de perdue dans l'atteinte de nos objectifs de développer la production d'EnR sur le territoire.

Le projet conçu pour une vente en totalité (obligation d'achat) pourrait basculer en une opération d'autoconsommation collective. Désormais, c'est pratiquement la seule façon de valoriser économiquement une grande installation en toiture, en tout cas, pour CVSSB, notre modèle économique ne permet quasiment plus d'équilibrer une grande installation en revente totale. Nous avons opté pour la revente totale pour le Quai de la Gare pour se donner le temps de se former sur l'ACC qui est très compliquée à mettre en place sur le plan technique et économique. Les perspectives d'ACC vous seront présentées dans un des deux ateliers après les discours.

Nous n'avons pas de toitures en cours de développement. Nous avons réalisé une étude de faisabilité sur l'ensemble des bâtiments municipaux et communautaires du Clunisois mais cette étude n'a pas débouché sur des commandes. Sur les 2 autres EPCI de notre territoire, St Cyr mère Boitier et MBA, nous avons déposé plusieurs offres auprès de collectivités locales mais aucune n'a débouché. Certaines collectivités ont réalisé elles-mêmes leur installation (la salle des fêtes de la Roche Vineuse par exemple, trois installations PV à Matour, ce qui nous satisfait car elles contribuent à nos objectifs de développement des EnR sur le territoire) mais les autres n'ont pas mis en œuvre d'installations PV. A l'ensemble des difficultés rencontrées sur le développement de grandes centrales en toiture, s'ajoutent les toitures à désamianter. C'était le cas de la salle des fêtes de la Roche Vineuse. La région Rhône-Alpes a mis en place des aides au désamiantage, c'est une condition nécessaire dans bien des cas, en particulier pour les bâtiments agricoles.

Depuis 2022, nous travaillons sur un projet de petit parc au sol à Jalogny sur un terrain d'environ 10.000 m<sup>2</sup> qui sert de décharge pour la commune. Après avoir essuyé des refus de développeurs car le potentiel était trop faible, la commune s'est tournée vers nous. Nous développons ce projet en partenariat avec Enercoop BFC en cours de création.

Ce n'est pas de tout repos non plus, la principale difficulté étant la saisine de la DREAL BFC pour demander à être dispensé d'une étude environnementale complète. En effet, ce projet d'une puissance estimée à 600 kWc se situe réglementairement entre les seuils de 300 kWc, seuil sous lequel, aucune étude environnementale n'est imposée et celui de 1000 kWc au-dessus duquel, l'étude environnementale complète est obligatoire. Nous avons commencé à préparer le dossier de saisine au printemps 2023, saisi la DDT pour avis à l'automne 2023. Du fait de la réponse des agents de la DDT, nous avons commandé une « petite » étude environnementale à un ingénieur écologue du 71 réalisée au printemps 2024. Nous avons saisi officiellement la DREAL en septembre 2024 et devrions avoir la réponse avant la fin de l'année 2024.

Même si c'est long et parfois décourageant, nous sommes là aussi dans un processus d'apprentissage en particulier grâce à Enercoop qui mobilise ses équipes sur ce projet.

Beaucoup de discours sont prononcés contre les parcs au sol, l'artificialisation qu'ils représentent et l'atteinte aux paysages. Nous sommes opposés au gigantisme de certains parcs au sol, nous nous contentons de petits projets (moins de 10.000 m<sup>2</sup> de surface). Mais nous dénonçons aussi les discours de ceux qui prétendent que les objectifs de développement du PV peuvent être atteints uniquement par les toitures et les ombrières de parkings. Il ne suffit pas de cartographier le potentiel PV sur toiture pour pouvoir estimer les projets réellement réalisables. 6 ans d'expérience nous ont démontré que sur les plus de 800 toitures que nous avons identifiées et caractérisées sur notre territoire, seules 6 ont abouti, un peu plus si on prend en compte les projets développés par les propriétaires en particulier les communes. Il nous paraît clair que les petits parcs au sol, sous réserve de respecter des critères écologiques et de paysage sont la piste de développement la plus pertinente par rapport aux objectifs de développement du PV en France. Si chacune des communes mettait en œuvre un projet de ce type (en moyenne de 500 kWc), c'est 17 GWc qui pourraient être développés à mettre en regard de l'objectif gouvernemental d'augmenter de 6 GWc par an la puissance photovoltaïque installée.

Nous avons donc encore des perspectives enthousiasmantes de développement pour notre petite société. Sur les 100 communes de notre territoire, nous pourrions développer 50 Mwc. Pour ça, il nous faut à la fois développer notre sociétariat, le montant de nos souscriptions s'élève actuellement à près de 170.000 €, pour pouvoir financer de nouveaux projets. Il nous faut aussi recruter de nouveaux et nouvelles bénévoles pour rejoindre notre conseil de gestion et participer au développement de ces projets. Nous sommes actuellement 8, 4 femmes, 4 hommes, dont 4 font partie des fondateurs de la société en janvier 2018. Nous cherchons toutes sortes de compétences : des compétences techniques aux juridiques et administratives, en passant par celles sur les questions économiques et financières et sur la communication (très important la communication!).

Nous nous engageons à initier, à former toute personne qui souhaiterait nous rejoindre. Nous nous réunissons une fois par mois alternativement chez les uns et les autres et une visio hebdomadaire d'1h. Je prends les noms dans la suite de cette matinée !

Je vous invite maintenant à participer à deux ateliers, l'un sur l'ACC et l'autre sur Cluny 2040. Merci encore de votre participation.